

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt deux mai deux mille vingt cinq à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

### Étaient présents :

Didier ACHALME, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Bernard DELOSTAL, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEIROUX, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Claire TEISSEDE, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

### Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Bernard PAGENEL, Jean-Paul REBOUL, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

### Pouvoirs :

Jennifer DEVEZE pouvoir à Éric VIALA, Christian DONIOL pouvoir à Daniel MEISSONNIER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Magali CRAUSER, Bernard PAGENEL pouvoir à Éric JOB, Jean-Paul REBOUL pouvoir à Danielle GOMONT, Philippe ROSSEEL pouvoir à Didier ACHALME, Philippe SARANT pouvoir à Gilles CHABRIER

Date et affichage de la convocation : 15 mai 2025

Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET

Membres en exercice : 60

Présents : 35 – Pouvoirs : 7 – Votants : 42

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

### **Objet : Espace naturel sensible de la Roche de Landeyrat : avenant 1 au contrat ENS 2023-2027**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de Hautes Terres Communauté, compétente en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, et plus particulièrement la mise en œuvre des schémas directeurs de gestion des espaces naturels et du patrimoine avec l'aménagement et la gestion des sites remarquables labellisés « espaces naturels sensibles » ;

**Vu** la stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et son programme d'actions validés pour la période 2019-2028 ;

**Vu** la délibération n°24CD06-32 du Conseil départemental du 16 décembre 2024 approuvant la Stratégie départementale Biodiversité pour la période 2025-2034 et donnant délégation à la Commission Permanente pour la validation des dispositifs financiers de la Stratégie Départementale Biodiversité ;

**Vu** la délibération n°25CP01-29 du Conseil départemental du 31 janvier 2025 approuvant le nouveau dispositif financier en faveur de la biodiversité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

**Vu** le projet de territoire adopté le 19 juin 2021 et plus particulièrement l'objectif n°7 « préserver et valoriser le patrimoine naturel » ;

**Vu** la délibération n°19CP04-26 de la Commission permanente du conseil départemental en date du 24 mai 2019 approuvant la stratégie départementale en faveur des espaces naturels sensibles ;

**Rappelant** que Hautes Terres Communauté est le support de 4 sites classés et reconnus par le Conseil départemental du Cantal comme « Espaces naturels sensibles », parmi les 12 sites labellisés à l'échelle du département ;

**Rappelant** cette reconnaissance de l'intérêt patrimonial (faune, flore, géologie), paysager ou de mise en valeur écotouristique d'un site s'accompagne de la mise en œuvre d'actions visant à connaître, à préserver ce patrimoine et à le faire découvrir ;

**Considérant** que les sites ENS contribuent à l'attractivité de Hautes Terres Communauté et qu'il convient d'en assurer une gestion partenariale conciliant préservation de l'environnement et accueil du public ;

**Vu** la délibération n°2022-CC-239 en date du 15 décembre 2022 approuvant le schéma directeur du site de la Roche de Landeyrat et le programme d'actions qui en découle ;

**Vu** la délibération n°2023-CC-004 en date du 23 février 2023 approuvant le contrat et le programme d'actions de l'ENS de la Roche de Landeyrat établi pour la période 2023-2027 ;

**Considérant** que la nouvelle stratégie départementale en faveur des ENS induit une modification des actions du contrat ENS pour la période 2025-2028, concernant la planification prévisionnelle des actions, la durée du contrat, les coûts prévisionnels et les subventions prévisionnelles du Département et le reste à charge du porteur de projet ;

**Considérant** l'avenant du programme d'actions de l'ENS de la Roche de Landeyrat et son plan de financement prévisionnel établi pour la période 2023-2028 comme joints à la présente délibération ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 mai 2025 ;

**Le Conseil communautaire,  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** l'avenant 1 au programme d'actions du contrat « espace naturel sensible » de la Roche de Landeyrat et le plan de financement correspondant à sa mise en œuvre pour la période 2023-2028 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches sur la base du plan de financement présenté en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant du contrat ENS établi avec le Conseil départemental du Cantal ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an  
Pour copie conforme

Le Président,  
Didier ACHALME



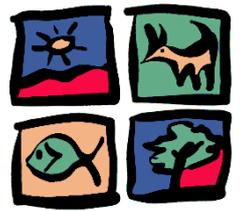
Le Secrétaire de séance  
Djuwan ARMANDET

The image shows a blue ink signature of Djuwan ARMANDET, consisting of a large, stylized blue scribble.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## ENS de la Roche de Landeyrat



Espaces Naturels Sensibles  
du Cantal



## Programme d'actions 2023-2028

## Avenant au Contrat initial

**1. Améliorer la connaissance du site****Action 1.1 Acquisition de nouvelles connaissances****MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL**

HTC

**OBJECTIFS**

Acquérir de nouvelles connaissances sur le site sur des taxons cibles

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Dans la continuité des inventaires effectués en 2009 par BIOME, un suivi d'espèces cibles est proposé. Il concernera les taxons suivants :

- les oiseaux (revenir sur l'état initial des populations présentes)
- les reptiles
- les mousses et lichens (inventaire initial)

Les protocoles d'étude et les attendus en termes de rendus et de présentation seront précisés lors de la consultation et devront être conformes aux attentes du Conseil départemental et de Hautes Terres communauté.

Le rendu des études devra notamment comprendre un rapport illustré avec cartes, l'ensemble des données SIG, des photos et des recommandations de gestion. Une synthèse pédagogique permettant une valorisation de l'étude et de ses résultats auprès du public sera également réalisée. Une fois les résultats restitués, une animation grand public pourra être proposée.

**ÉCHÉANCIER**

Oiseaux : 2025 / reptiles : 2025 / mousses et lichens : 2026

**MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Nombre d'espèces inventoriées et niveaux d'enjeux qu'elles représentent

**ÉLÉMENTS FINANCIERS****Coût estimatif**

|                      |                |
|----------------------|----------------|
| Oiseaux :            | 1 500 €        |
| Reptiles :           | 2 000 €        |
| Mousses et lichens : | 2 500 €        |
| <b>Total :</b>       | <b>6 000 €</b> |

**Plan de financement**

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| CD 15 (40%) .....        | 2400 €  |
| FEDER (40 %).....        | 2 400€  |
| Reste à charge HTC ..... | 1 200 € |

**ZONAGE DE L'ACTION**

Périmètre du site

# 1. Améliorer la connaissance du site

## Action 1.2 Conforter les connaissances

### MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL

HTC

### OBJECTIFS

Compléter les connaissances acquises lors du premier contrat de gestion du site

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt patrimonial et certains inventaires ont été réalisés sur le site ENS de la Roche de Landeyrat, par BIOME en 2009 (carte 1).



**CARTE 1 Cartographie des habitats (libellé simple)**  
**Biome 2009 / E.N.S La Roche de Landeyrat**

|  |  |             |                         |
|--|--|-------------|-------------------------|
|  | périmètre ENS  |             |                         |
|  | Nord   |             |                         |
|  | Eboulis rocheux sans végétation et éboulis avec recouvrement muscinal (2.1/2.2)              |             |                         |
|  | Formations à Dryopteris des montagnes des éboulis de gros blocs stables (2.3)                | IC 7 8110.5 |                         |
|  | Végétation des parois à Doradille septentrionale (3)   |             |                         |
|  | Pelouses méso-xérophiles (5.1/5.2/5.3)   | IC 6210     |                         |
|  | Pelouse pionnière à Orpins des dalles rocheuses (4)  | IC 8230.2   |                         |
|  | Prairies de fauche de montagne (6.1)   |             |                         |
|  | Prairies pâturées (8.2)  |             |                         |
|  | Formations arbustives à sureau, framboisier et Sénéçon de Fuchs des coupes forestières (8.1) |             |                         |
|  | Lisières et talus nitrophiles à ortie, chelidoine, grande berce etc. (8.2)                   |             |                         |
|  | Fourré de recolonisation à noisetier (9)   |             |                         |
|  | Dépressions fraîches à frênes (10)   |             |                         |
|  | Tremblaie sur éboulis de gros blocs stabilisés (11)  | IC 9180     |                         |
|  | Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée (12.1)   | IC 9130.12  |                         |
|  | Forêts neutroclines (12.2)   |             |                         |
|  | Plantation résineuse (13)  |             |                         |
|  | Voies goudronnées (14.1)   |             | Chemins & pistes (14.2) |
|  | Habitations & terrains privés (15)   |             |                         |

IC 8110.5 etc. : Habitat d'intérêt communautaire, Directive Habitat.  
 (5.1 / 5.2) etc. : Identifiant habitat, voir liste détaillée des habitats.

Dans la continuité de cet inventaire, il est prévu une étude compléme

- Mise à jour de la cartographie des habitats (adaptation de la zone d'étude au nouveau périmètre ENS en fonction des retours des propriétaires)
- Suivi des espèces floristiques patrimoniales (présence/absence, taille station...)

Cette cartographie sera complétée par l'identification d'indicateurs de suivi de l'état de conservation et de l'évolution des milieux qui pourront être mobilisés au cours des prochains schémas directeurs de gestion du site. Puis seront formulées des préconisations de gestion pour permettre la préservation de ce patrimoine.

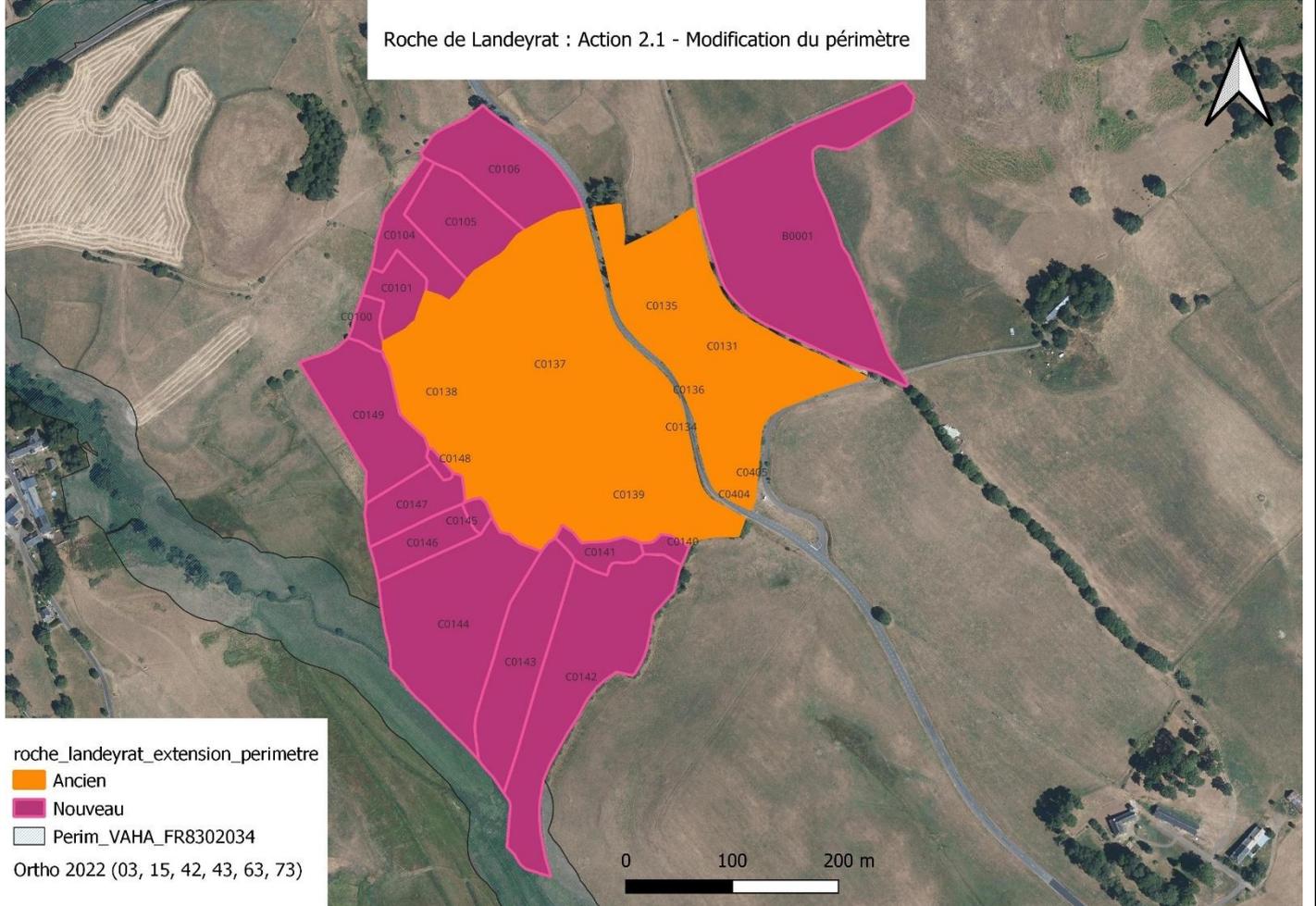


Figure 1 : Carte de l'extension potentielle du périmètre de l'ENS de la Roche de Landeyrat

Les protocoles d'étude et les attendus en termes de rendus et de présentation seront précisés lors de la consultation et devront être conformes aux attentes du Conseil départemental et de Hautes Terres communauté.

Le rendu des études devra notamment comprendre un rapport illustré avec cartes, l'ensemble des données SIG, des photos/illustrations et des recommandations de gestion. Une synthèse pédagogique permettant une valorisation de l'étude et de ses résultats auprès du public sera également réalisée et une présentation (conférence, sortie terrain, ...) grand public sera proposée.

**ÉCHÉANCIER**

2026

**MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Nombre d'habitats et espèces inventoriés

**ELÉMENTS FINANCIERS****Coût estimatif**Cartographie d'habitats :  
375 €

6

**Plan de financement**

CD 15 (40%).....2 550 €

FEDER (40%).....2 550 €

Reste à charge HTC .....1 275 €

**ZONAGE DE L'ACTION**

Périmètre du site

## 2. Gérer le site

### Action 2.1. Envisager la modification du périmètre du site

#### MAÎTRES D'OUVRAGE POTENTIELS

HTC / CD 15

#### OBJECTIFS

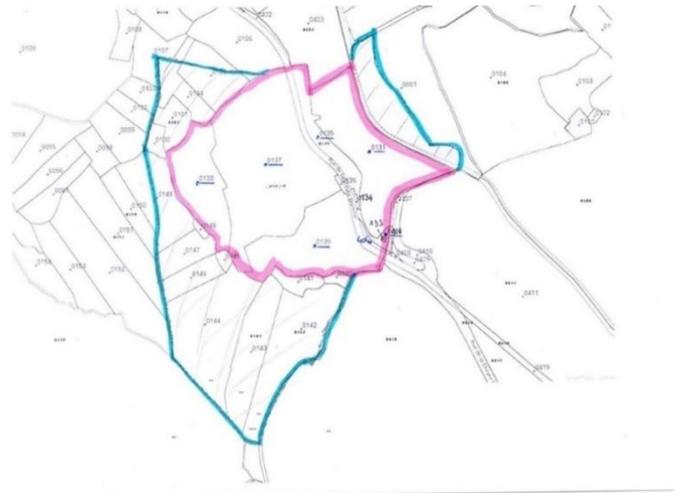
Ajuster le périmètre du site ENS pour augmenter la diversité et la richesse des habitats naturels du site  
Faire de ce site un échantillonnage quasi exhaustif des milieux et habitats du Cézallier

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour rappel, les contours actuels du site correspondent aux limites du site inscrit à l'inventaire des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque du département du Cantal par arrêté du 6 mars 1972. Cela correspond à 8.6 hectares.

À l'issue de la réalisation des inventaires faunistiques et floristiques en 2009, le bureau d'études Biome a proposé « de revoir les limites du périmètre ENS afin d'inclure par cohérence spatiale ou écologique divers secteurs » qui sont reportés sur la carte suivante.

#### Proposition d'extension de périmètre (Biome - Rapport Cartographique, novembre 2009)



CARTE 7

Propositions d'extension de surface

Biome 2009 / E.N.S La Roche de Landeyrat

- **La mégaphorbiaie** montagnarde à *Carex cespitosa* : l'inclusion dans l'ENS de cette petite zone humide d'assurer une gestion adaptée à la conservation de l'habitat de la laïche en touffe (rare protégé au niveau régionale et liste rouge nationale).
- **Les bosquets hors site** : on en note plusieurs hors périmètre alors qu'ils sont collés aux arbres de l'ENS, pour plus de cohérence il vaudrait mieux les intégrer au site.
- **Les zones humides en périphérie ouest et sud** : ces milieux humides sont connectés à ceux du site ENS.
- **Les prés maigres en périphérie Nord du site** : ces habitats d'intérêt communautaire présentent une grande diversité végétale (orchidées, etc.), ils sont aussi représentatifs du Cézallier et peuvent à ce titre être intégrés dans l'ENS.

Globalement, avec ces ajustements de surface, le nouveau périmètre serait quasi exhaustif à petite échelle des milieux et habitats du secteur Cézallie

Cette action propose une analyse des propositions formulées par BIOME, notamment sur le terrain, puis des échanges avec les propriétaires, la Commune et le Conseil départemental concernant l'inclusion des parcelles suivantes : section B-0001 / section C-100, 101, 104, 105, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 149. Ceci impliquerait une augmentation de la surface du site de 10,5 ha, soit 19.1 ha ce qui équivaldrait à plus du double de la surface actuelle (cf figure 1).

Ce temps d'animation est nécessaire afin de mieux connaître les parcelles et le type de gestion pratiquée sur ces dernières et de cibler les zones prioritaires à intégrer dans le périmètre ENS (parcelles entières, parties de parcelles). Si ces échanges concluent à une réelle plus-value de l'extension du site, une délibération de la Commune de Landeyrat pourra être formulée dans ce sens pour que le Département valide un nouveau périmètre ENS.

#### ÉCHÉANCIER

2024/2026

#### MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Évolution de la surface du site ENS  
Nombre d'habitats présents

#### OPÉRATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES

HTC, CD15, Commune de Landeyrat

#### ÉLÉMENTS FINANCIERS

##### Coût estimatif détaillé

Environ 6 jours d'animation sur 2 ans : 1 500€

##### Plan de financement

(coût compris dans l'action 4.2)

#### ZONAGE DE L'ACTION

Parcelles visées pour leur intégration dans le périmètre.

**2. Gérer le site****Action 2.2. Supprimer l'éclairage nocturne du site****MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL**

Commune de Landeyrat

**OBJECTIFS**

Éviter le dérangement de la faune et plus particulièrement des oiseaux nocturnes  
Contribuer aux efforts d'économie d'énergie et à la protection du ciel nocturne

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Les orgues basaltiques de ce site ENS étaient éclairés par 8 spots (3 types différents) disposés en contrebas de la falaise, en bordure de route. La commune de Landeyrat a procédé à une limitation des heures d'éclairage de la partie haute du site (extinction « au maximum à minuit » et période d'éclairage réduite à la « belle saison » de mai à septembre »).

D'après monsieur le Maire et Mme Fruquière, habitante des lieux, ce système d'éclairage est en panne depuis au moins 4 ans.

L'impact négatif des éclairages est reconnu sur la biodiversité. De plus, dans le cadre du diagnostic de pollution lumineuse effectué par le PNR des Volcans d'Auvergne, le Cézallier est identifié comme une zone ayant un fort potentiel de ciel étoilé de qualité. C'est pourquoi il est proposé de ne pas réparer les spots du site et de les enlever.

Cette proposition permettrait également à la commune de réaliser des économies sur sa consommation d'électricité.

Cette intervention est un excellent levier pour aborder le sujet de la trame noire et de la qualité du ciel étoilé du Cézallier. Une action de sensibilisation du Conseil municipal et des habitants de Landeyrat (et communes alentour) sera prévue. Elle pourra prendre la forme d'une conférence proposée par le PNRVA, suivie d'une sortie pour observer la faune nocturne et/ou le ciel étoilé avec l'Observatoire d'Astrophysique Cézallier Cantal.

**ÉCHÉANCIER**

2023

**MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Lien avec actions 2.1 et 2.2 pour évaluer l'impact sur la faune  
Bilan consommation énergétique avant-après extinction des lumières

**OPÉRATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES**

HTC, CD15, SMPNRVA, OACC, CPIE de Haute Auvergne

**ÉLÉMENTS FINANCIERS****Coût estimatif**

Retrait des spots par commune : 500 €  
Sensibilisation PNRVA (optionnel) : 0 €

**Total : 500 €****Plan de financement**

CD 15 (40%) ..... 200 €  
HTC (20%) ..... 100 €  
Commune (40%)..... 200 €

**ZONAGE DE L'ACTION**

Partie haute du site, le long de la route départementale

**ACTION  
ENTIEREMENT  
REALISEE DANS LE  
CADRE DU  
CONTRAT INITIAL  
/NON REPRISE  
DANS L'AVENANT**

## 2. Gérer le site

## Action 2.3 Adapter la gestion des milieux naturels

## MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL

HTC

## OBJECTIFS

Adapter la gestion des milieux naturels à leur sensibilité

Concilier la nature forestière du site, sa préservation et sa valorisation auprès du public

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le rapport d'étude de Biome de 2009 présente des préconisations de gestion pour les habitats suivants :

- zone humide à Carex cespitosa : rencontre avec les agriculteurs pour une adaptation des pratiques en faveur de la conservation du milieu
- pelouses sèches des parois : gestion permettant à ces milieux de rester ouverts
- murets en pierre : mise en valeur
- les falaises et le chaos rocheux : débroussaillage pour maintenir un équilibre entre milieux fermés et ouverts, dégagement du bord de la départementale...
- les unités forestières : favoriser la visibilité du chaos par élagages, favoriser la biodiversité via la création d'éclaircies...

**Ces préconisations seront complétées par les recommandations de gestion, restauration ou entretien des milieux formulées dans le cadre du nouvel inventaire des habitats (action 1.2).**

Les préconisations de gestion concernant les zones humides (si les parcelles concernées intègrent le nouveau périmètre ENS) et les pelouses sèches seront mises en œuvre par le CEN Auvergne en appui à HTC. Pour les falaises, le chaos rocheux et les milieux forestiers c'est l'ONF qui appliquera les recommandations et effectuera les travaux et aménagements nécessaires.

## ÉCHÉANCIER

2025/2027

## MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Lien avec action 1.2

Nombre d'interventions réalisées

Suivi photos des zones concernées

## OPÉRATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF, CEN, Commune de Landeyrat, HTC

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

## Coût estimatif détaillé

zones humides / pelouses sèches (CEN) : 2 000 €

Forêt / chaos / falaises (ONF) : 3 000 €

**Total : 5 000 €**

## Plan de financement

CD 15 (50%).....2 300 €

FEDER (16%).....800 €

Reste à charge HTC..... 1 900 €

## ZONAGE DE L'ACTION

Périmètre du site

## 2. Gérer durablement le site

### Action 2.4 Coordonner l'entretien des chemins du site

#### MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL

HTC

#### OBJECTIFS

Mettre en place une bonne coordination inter-services pour assurer un suivi dans la gestion de l'entretien Identifier les problèmes rencontrés sur le terrain, les qualifier et rédiger les recommandations d'interventions

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La forêt sectionale de Landeyrat est soumise au régime forestier depuis 1975 et la gestion est assurée par l'ONF. Le plan d'aménagement concerne la parcelle de la Roche de Landeyrat et le bois des Chamasses. Le plan d'aménagement a été défini pour la période 2009 – 2038.

Peu d'actions de gestion et d'entretien ont été conduites jusqu'à présent hormis un fauchage et un élagage le long du chemin de randonnée. Une gestion légère et adaptée permettait de préserver les habitats et espèces sur le long terme tout en conciliant la valorisation du site. Cette gestion sera réalisée par les services techniques d'HTC en lien étroit avec l'ONF et la commune de Landeyrat :

- Fauchage du sentier 2 fois par an, en juin et juillet
- Élagage et éclaircies maintenant les vues sur l'éboulis (1 passage sur la durée du contrat)
- Surveillance entre mai et septembre, pour vérifier l'état du chemin

Un carnet sera élaboré par HTC afin de suivre les opérations d'entretien effectuées sur le site durant l'année.

#### ÉCHÉANCIER

2025-2028

#### MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Nombre d'interventions réalisées

Suivi photos des zones concernées

#### OPÉRATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF, HTC Services techniques et randonnée, Commune de Landeyrat

#### ÉLÉMENTS FINANCIERS

##### Coût estimatif détaillé

Environ 1 000 € / an :

**4 000 €**

##### Plan de financement

CD 15 (50%).....2 000 €

Reste à charge HTC .....2 000 €

#### ZONAGE DE L'ACTION

Périmètre du site

### 3. Valoriser le site et sensibiliser à son patrimoine

#### Action 3.1. Favoriser une découverte encadrée du site

##### MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL

HTC

##### OBJECTIFS

Faire connaître et valoriser le patrimoine du site

Développer et diversifier l'offre d'animations sur le site vers tous les publics, afin de le « faire vivre »

Favoriser une appropriation du site par la population locale

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

###### 1-Animations grand public

Un programme d'animations construit en lien étroit avec les prestataires touristiques du territoire et l'office de tourisme, sera proposé pour organiser la découverte du site. Il comprendra :

- une journée d'animation lors d'un événement déjà programmé sur le territoire (fête de l'estive, fête du Cézallier, foulées du Cézallier...)  
→ 2025
- une animation nature ou thématique : sorties découvertes thématiques, approche artistique (spectacle, dessin, photographie, danse, conte, ...), chantiers natures, conférences/débat ; si possible en lien avec des manifestations nationales ou internationales (fête de la nature, nuit européenne de la chauve-souris, nuit de la chouette, journées du patrimoine...)  
→ 2024, 2026, 2027

Les actions réalisées seront cohérentes avec celles portées par le Conseil départemental dans le cadre de la Stratégie départementale biodiversité et notamment avec le programme départemental d'animations et les autres programmes d'animations du territoire.

###### 2-Sensibilisation des jeunes

Afin de renforcer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement des jeunes, seront proposés :

- **Un appel à projets à l'attention des écoles primaires** du territoire (commun à tous les ENS du territoire d'HTC). Il permettra d'accompagner techniquement et financièrement la réalisation de projets pédagogiques proposés par les enseignants sur le site ENS et comprendra :
  - ⇒ un accompagnement de l'enseignant en classe ou sur le terrain,
  - ⇒ 1 sortie de découverte du site, qui pourra être associée à un petit programme de sciences participatives pour collecter des informations /données naturalistes sur le site,
  - ⇒ la réalisation d'une restitution/valorisation par les enfants sous différentes formes.

Les expériences conduites sur d'autres sites ENS seront valorisées dans ce cadre.

Pour une bonne mobilisation des enseignants, Hautes Terres Communauté assurera une information préalable avant l'engagement de l'action aux établissements scolaires.

- Des animations pourront être proposées également aux autres structures accueillant des jeunes, notamment les centres de loisirs, en lien avec les programmes d'animation, afin de valoriser le territoire sur les temps hors scolaire.
- **La création de supports pédagogiques** (fiches ou cahiers) destinés aux enseignants, et la mise à disposition de ces supports pédagogiques.

La mise en valeur du site pourra également bénéficier de dispositifs mobilisant la salle d'exposition disponible sur le site de la gare de Landeyrat et l'espace du Cézallier à Allanche par exemple.

### ÉCHÉANCIER

1. Grand public : Journée festive : printemps-été 2025  
Animations : 1/an en période estivale 2025, 2026, 2027
2. Jeunesse : Proposer des animations à destination des plus jeunes, en lien avec les structures accueillantes (école, périscolaire, centre de loisir, etc.) en lien avec les programmes d'animation/pédagogique. Un appel à projet pourra être rédigé pour les primaires : élaboration en 2025 et début 2026 avec présentation du site et des potentialités aux enseignants puis lancement pour la rentrée 2026-2027  
Supports pédagogiques : 2025

### MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Animations Grand public : nombre d'animations réalisées, diversité des contenus, nombre de participants ; nombre de partenaires impliqués dans les animations
2. Projet jeunesse : nombre de structures ayant répondu à l'appel à projets, nombre de classes engagées, nombre d'enfants bénéficiaires, nombre de sorties réalisées, nombre de données récoltées, supports de restitution/valorisation créés, nombre de supports réalisés et diffusés

### ÉLÉMENTS FINANCIERS

| Coût estimatif   |                | Plan de financement      |         |
|------------------|----------------|--------------------------|---------|
| 1. Grand public  |                | CD 15 (40%).....         | 2 920 € |
| <b>Total 1 :</b> | <b>1 700 €</b> | FEDER (40%).....         | 2 920 € |
| 2. Jeunesse      |                | Reste à charge HTC ..... | 1 460 € |
| <b>Total 2 :</b> | <b>5 600 €</b> |                          |         |
| <b>Total :</b>   | <b>7 300 €</b> |                          |         |

### ZONAGE DE L'ACTION

Ensemble du site

**3. Valoriser le site et sensibiliser à son patrimoine****Action 3.2. Améliorer la découverte du site en autonomie****MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL**

HTC / CD15

**OBJECTIFS**

Favoriser et qualifier l'accès au site et ses points remarquables

Améliorer l'accueil et la signalétique

Valoriser et compléter les outils existants

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****1. Signalétique routière**

Pour une meilleure visibilité du site, une nouvelle signalétique sera déployée par le Conseil départemental :

- Changement de flèches directionnelles sur les mâts existants et/ou ajout de nouveaux panneaux « Roche de Landeyrat » à Landeyrat, voire Allanche et Marcenat.
- Pré-signalisation indiquant "parking Roche de Landeyrat" depuis Allanche et Condat et sous le panneau de la Roussille, en bord de RD.

D'autres panneaux pourront également être installées :

- 1 panneau « ENS Roche de Landeyrat – sentier découverte Retour dans le chaos à X km » sur le parking de la cascade des Veyrines,
- 1 panneau à la gare de Landeyrat au niveau du Vélorail.
  - ➔ Tenir compte de la charte paysagère/publicité du PNRVA

**2. Sentiers d'interprétation et de randonnée**

Panneau d'accueil : son contenu sera actualisé et il sera déplacé sur le parking au départ du nouveau sentier au départ du bourg de Landeyrat (Action 3.3).

Sentier et balisage :

Quelques panneaux directionnels seront ajoutés pour:

- signaler le nouveau chemin d'accès au site,
- indiquer l'entrée et la sortie dans le périmètre du site ENS
- valoriser le site ENS au départ (gare de Landeyrat) du PR Jaune qui traverse
- indiquer le site depuis l'itinéraire équestre qui passe tout près du site

Livret pédagogique :

Le livret Ecobalade et l'application associée seront valorisés par les partenaires touristiques et leur téléchargement depuis les sites Internet de HTC et HTT sera favorisé.

**ÉCHÉANCIER**

2025 et 2028

**MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Nombre de panneaux installés

Nombre de livrets diffusés/téléchargés

**OPÉRATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES**

Conception de signalétique : entreprises privées

CD 15 : Service entretien de la Direction des Routes pour signalétique routière

HTC : pour panneaux et compléments de panneaux sur le sentier et le parking

**ÉLÉMENTS FINANCIERS**

**Coût estimatif**

|   |                |
|---|----------------|
| <b>1. Signalétique (route et sentier)</b> |                |
| Panneaux-:                                | 3 000 €        |
| Zone de stationnement :                   | 1 500 €        |
| Renouvellement panneaux / balisage :      | 2 500 €        |
| <b>3. Livret et outils pédagogiques</b>   |                |
| Livret (communication et impression) :    | 500 €          |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>7 500 €</b> |

**Plan de financement**

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| CD 15 (40%) .....        | 3 000 € |
| FEDER (40%).....         | 3 000 € |
| Reste à charge HTC ..... | 1 500 € |

**ZONAGE DE L'ACTION**

Ensemble du site, chemin de randonnée traversant le site et routes départementales conduisant au site

*Exemple de pré-signalisation*



*Exemple de panneau directionnel*



**3- Valoriser le site et sensibiliser à son patrimoine****Action 3.3 Créer de nouveaux outils de découverte****MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL**

HTC

**OBJECTIFS**

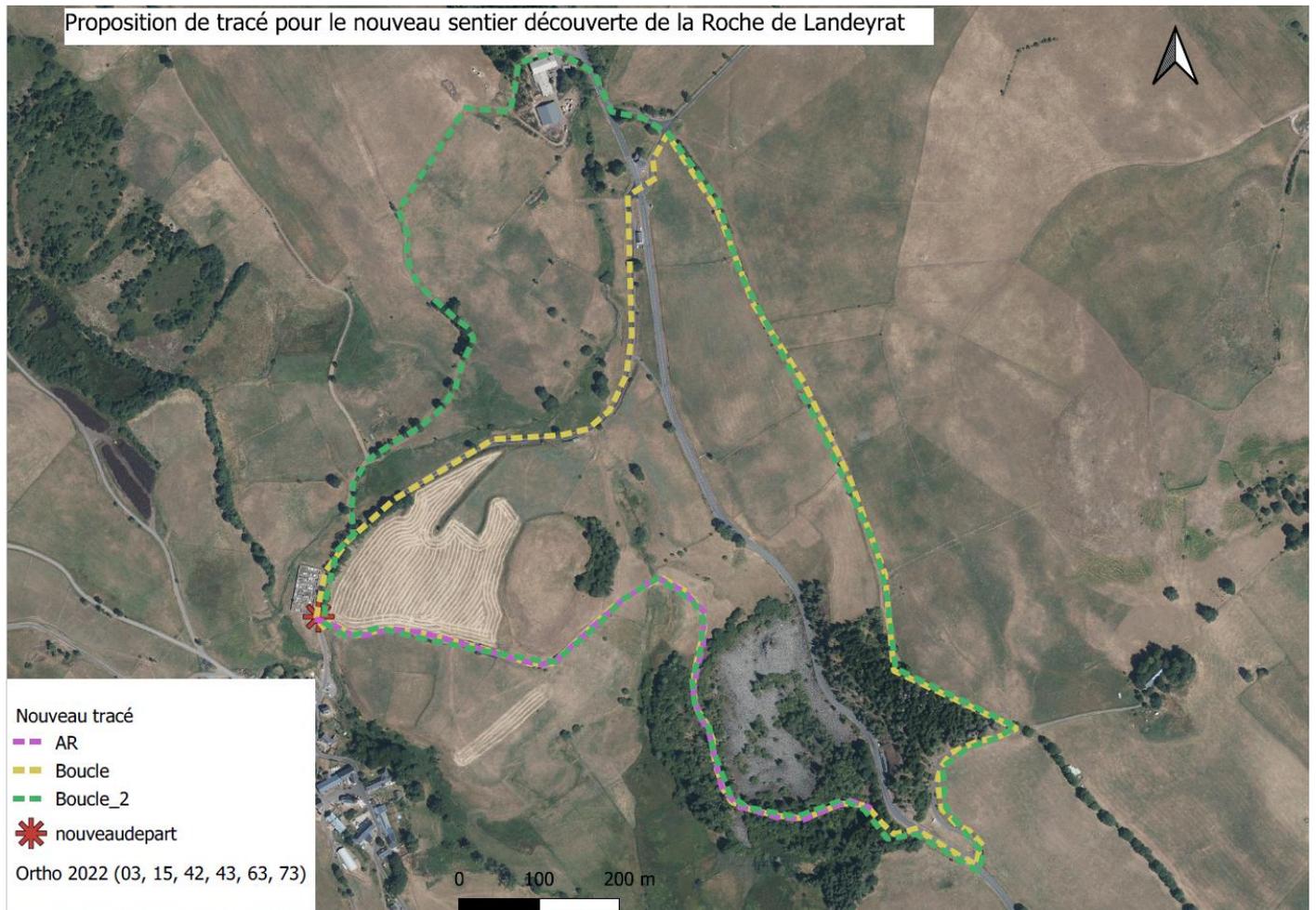
Développer l'attractivité du site et valoriser ses potentialités paysagères

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Cette action consiste en la création d'un nouvel accès au site ENS au départ du bourg de Landeyrat de la manière suivante (tracé ci-dessous) :

- Aller-retour depuis le cimetière de Landeyrat : ce nouvel accès permet d'éviter de traverser la départementale (pointillés roses) ;
- En fonction de l'opportunité, proposer une boucle en passant par les parcelles de M. Charbonnier (la création de ce sentier impose une concertation avec les usagers et propriétaires des parcelles susceptibles d'être traversées par le tracé du sentier reliant le bourg à la RD679, pour obtenir le droit de passage et éventuellement ouvrir des accès (pointillés verts) ;
- ✓ *S'il n'y a pas d'autorisation de passage : reproposez le passage par la route si éligible en commission randonnée de HTC (pointillés jaune).*

Proposition de tracé pour le nouveau sentier découverte de la Roche de Landeyrat

**Tracés potentiels d'un nouveau sentier de valorisation au départ du cimetière de Landeyrat**

**ÉCHÉANCIER**

Création du nouveau sentier : 2025 en aller/retour (tracé rose), en fonction de la boucle 2028

**MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Communication réalisée autour de ce nouveau tracé  
Retours des visiteurs

**OPÉRATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES**

CD 15, HTT, service randonnée

**ÉLÉMENTS FINANCIERS****Cout estimatif**

Création de sentier : 4 000 €

**Plan de financement**

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| CD 15 (40%) .....       | 1 600 € |
| FEDER (40%).....        | 1 600 € |
| Reste à charge HTC..... | 800 €   |

**ZONAGE DE L'ACTION**

Nouveau sentier

### 3. Valoriser le site et sensibiliser à son patrimoine

#### Action 3.4. Développer la promotion touristique et la communication

##### MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL

HTC

##### OBJECTIFS

Utiliser le site en tant que point d'attractivité supplémentaire sur le Cézallier et l'intégrer dans un réseau  
Développer l'attractivité du site et valoriser les aménagements réalisés

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

###### Valorisation touristique

Plusieurs sites et/ou activités liées à l'environnement sont regroupés dans un périmètre restreint : vélorail, ENS de la Roche de Landeyrat, cascade des Veyrines, lac et tourbière du Jolan.

Une communication globale autour de ces sites allant peut-être jusqu'à une programmation journée ou week-end pourrait attirer les visiteurs des bassins de population voisins et convenir également aux touristes.

Il s'agira donc de travailler avec l'office de tourisme, les prestataires d'activités ou d'hébergement, le réseau des « greeters » pour développer des produits sur la base de ces richesses et sensibiliser et former ces acteurs au réseau ENS et au patrimoine naturel du site (réunion, éduc'tour....).

###### Communication

En parallèle, et afin de valoriser le projet mis en œuvre, et toujours dans un souci d'appropriation locale, des actions de communication seront proposées :

- création d'une **affiche de présentation de la Roche de Landeyrat et/ou d'un flyer** pour présenter le site et communiquer sur les animations qui seront mises en place
- promotion du site en utilisant les **moyens de communication existants** : journaux d'information de HTC, mise à jour des sites Internet (actualisation et mise en cohérence des sites HTC et Office du Tourisme (ajouter la roche de Landeyrat dans l'onglet patrimoine naturel), Conseil départemental,...) et pages Facebook (mise en avant du programme d'animations, actualités sur le site...), organisation de campagnes de communication,
- faire le lien avec la maison du Cézallier à Allanche

##### ÉCHÉANCIER

2025 - 2028

##### MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Communication globale incluant le site développé (internet, flyer, tablette numérique, etc.)

Impact sur la fréquentation du site / contacts auprès de l'OT, retour des prestataires

##### OPÉRATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES

HTT, Cantal destination, prestataires privés

##### ÉLÉMENTS FINANCIERS

|                         |         | Plan de financement                    |
|-------------------------|---------|--|
| <b>Coût estimatif</b>   |         | CD 15 (40%) ..... 1 200 €              |
| Environ 600 € / 4 ans : | 2 400 € | Reste à charge HTC (20%) ..... 1 200 € |

## 4. Animer et piloter la mise en œuvre du contrat ENS

### Action 4.1. Renforcer la participation des acteurs locaux

#### MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL

Hautes Terres Communauté

#### OBJECTIFS

Intégrer de nouveaux acteurs au comité de suivi  
Faire des membres du comité de suivi des ambassadeurs du site

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'évolution du périmètre et l'arrivée de nouveaux acteurs sur la commune amène à une nécessaire réorganisation du comité de suivi. Elle est donc en cours de modification :

- |  |   |
|--|---|
| - Maire et élu du conseil municipal,           | - Président de HTC, élu référent, technicien, |
| - Élu du Conseil départemental et techniciens, | - Conseil régional,                           |
| - DDT,   | - DRAC AURA,                                  |
| - Hautes Terres Tourisme,                      | - SMPNRVA,                                    |
| - LPO,   | - ONF,  |
| - OFB,   | - CEN Auvergne,                               |
| - SIGAL,                                       | - Véloraill du Cézallier,                     |
| - SYTEC,                                       | - Habitants de la Roche,                      |
| - Chambres d'hôtes à proximité                 | - Interlocuteur géologue                      |

Afin d'assurer la gouvernance de l'ENS de la roche de Landeyrat et la bonne appropriation de l'ensemble des actions menées, le **comité de suivi** sera réuni chaque fin d'année pour dresser le bilan des dans l'année et définir les actions à réaliser. Le comité de suivi doit être un lieu d'échange sur les actions mises en œuvre, et doit également permettre de diffuser l'information et la connaissance du site.

En parallèle, l'organisation de **comités techniques** permettrait d'assurer le bon déroulement des actions programmées annuellement avec l'ensemble des partenaires et une bonne coordination des projets de l'ENS avec les autres dispositifs notamment financiers.

#### ECHEANCIER

Toute la période du contrat

#### MODALITES DE SUIVI ET CRITERES D'EVALUATION

Nombre de comité de suivi, de comité technique réunis / CR de comité

Nombre de participants

#### OPERATEURS POTENTIELS

HTC

#### ELEMENTS FINANCIERS

##### Coût estimatif

Environ 22 jours / 6 ans : **5 500 €**  
 2023 : 4 jours  
 2024 : 4 jours  
 2025 : 4 jours  
 2026 : 4 jours  
 2027 : 3 jours  
 2028 : 3 jours

##### Plan de financement

CD 15 (50%) ..... 2 750 €  
 Reste à charge HTC..... 2 750 €

#### ZONAGE DE L'ACTION

Ensemble du site

## 4. Piloter la mise en œuvre du contrat ENS

### Action 4.2. Assurer l'animation et l'évaluation du contrat

#### MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL

Hautes Terres Communauté

#### OBJECTIFS

Mettre en œuvre le programme d'actions  
Assurer la coordination et le suivi des actions  
Évaluer la mise en œuvre du programme d'actions

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

##### Animation (en interne)

L'animation liée à la coordination de la mise en œuvre du programme d'actions peut être assurée par la collectivité, porteur de projet qui désigne en interne un référent technique.

Celui-ci est chargé d'assurer :

- définition et lancement des actions
- animation du site (contacts partenaires et usagers, élaboration de dossiers de consultation, suivi des prestataires et chantiers, rédaction de rapports annuels techniques et financiers...)
- veille sur le terrain
- recherche de financements et demandes de subventions
- coordination du projet ENS avec les autres projets de territoire
- suivi administratif du site

##### Suivi

Définir des indicateurs de suivi de la gestion sur 5 ans (espèces et paramètres) en concertation avec les partenaires et mettre en œuvre le suivi.

##### Organiser et suivre l'évaluation externe

Au terme du contrat, la collectivité confiera à un prestataire l'évaluation finale de la mise en œuvre du contrat ENS (bilan de la mise en œuvre du programme d'actions et intégration de l'évaluation de l'état de conservation du site) en vue d'une analyse et de propositions d'un nouveau programme d'actions.

#### ECHEANCIER

Animation-coordination : 2023-2027

Évaluation finale de la démarche : 2027

#### MODALITES DE SUIVI ET CRITERES D'EVALUATION

Transmission annuelle d'un bilan technique et financier synthétisant la réalisation des actions  
Transmission d'un rapport d'évaluation finale et d'un nouveau programme d'actions prévisionnel avec chiffrage des actions

#### OPERATEURS POTENTIELS

Hautes terres Communauté – Bureau d'études

#### ELEMENTS FINANCIERS

|                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| <b>Coût estimatif</b>               |                 |
| Animation-coordination projet :     | 19 000 €        |
| Soit environ 76 jours / 6 ans       |                 |
| <i>2023 : 14 jours</i>              |                 |
| <i>2024 : 14 jours</i>              |                 |
| <i>2025 : 14 jours</i>              |                 |
| <i>2026 : 14 jours</i>              |                 |
| <i>2027 : 10 jours</i>              |                 |
| <i>2028 : 10 jours</i>              |                 |
| Évaluation du contrat prestataire : | 7000 €          |
| <b>Total :</b>                      | <b>26 000 €</b> |

|  |          |
|--|----------|
| <b>Plan de financement</b>             |          |
| CD 15 (50%).....                       | 13 000 € |
| FEDER (20% des actions financées)..... | 2 374 €  |
| Reste à charge HTC .....               | 10 626 € |

**ZONAGE DE L'ACTION**  
Ensemble du site